

Intitulé du poste : **DIRECTEUR ADJOINT EN CHARGES DES AFFAIRES MEDICALES**

Présentation de l'établissement :

Le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) est le seul acteur de l'hospitalisation à Mayotte. Etablissement public, sa présence sur le territoire est assurée par : Un réseau de treize dispensaires répartis sur l'île, qui assurent les soins primaires de proximité ainsi que les actions de prévention, Un Hôpital central et des hôpitaux de référence au nombre de quatre : L'antenne de Petite-Terre (Dzaoudzi), les hôpitaux du sud (M'Ramadoudou), du centre (Kahani) et du nord (Dzoumogné). Ces sites intercommunaux, de niveau intermédiaire, assurent une permanence médicale pour traiter les premières urgences 24h/24 – 7j/7, fournissent des consultations de médecine générale et spécialisée et disposent de lits d'obstétrique et pour petite terre de médecine. Le site central situé à Mamoudzou regroupe l'essentiel du plateau technique et assure les consultations spécialisées, les hospitalisations, les actes chirurgicaux et plus de la moitié des accouchements de l'île

Le directeur adjoint en charge des affaires médicales au Centre Hospitalier de Mayotte, membre du Comité de Direction, exerce ses missions par délégation du chef d'établissement et est placé sous sa responsabilité directe.

Missions stratégiques :

- _ Sous l'autorité du chef d'établissement, il participe à l'élaboration du projet médical d'établissement avec le Président de la Commission Médicale d'Etablissement.
- _ Il définit les politiques de GPMC du personnel médical, en tenant compte notamment de la démographie des personnels médicaux, du projet médical et du contexte d'insularité.
- _ Il définit avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) la politique de développement professionnel continu du personnel médical.
- _ Il anime la réflexion relative à l'attractivité des personnels médicaux et sages-femmes.

Missions de Coordination :

- _ Il coordonne avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) le dispositif de permanence des soins de l'établissement. Il est le référent de la Commission d'Organisation de la Permanence des Soins (COPS) pour l'établissement.
- _ Il prépare les séances de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), avec son président et y participe.
- _ Il définit avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), le recrutement du personnel médical et en assure le suivi.
- _ Il est en charge du suivi et de l'évaluation des coopérations médicales avec les établissements de La Réunion.

Missions opérationnelles :

- _ Il s'assure de la mise en œuvre opérationnelle du projet médical.
- _ Il encadre l'équipe de la direction des affaires médicales.
- L'équipe se compose d'un attaché d'administration hospitalière et de cinq gestionnaires.
- _ Il suit l'évolution de la masse salariale, prépare l'élaboration et suit l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) pour la partie qui le concerne.
- _ Il met en place les outils de la mobilité et de la gestion des carrières du personnel médical en lien avec le Centre National de Gestion (CNG).
- _ Il s'assure de la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à son champ de compétence
- _ Il facilite et accompagne le développement des missions médicales extérieures

Liens hiérarchiques :

- _ Le directeur d'établissement

Liens fonctionnels :

- _ Le président et le vice-président de la CME
- _ Le président de la COPS
- _ Les directions adjointes de l'établissement
- _ Les chefs et cadres de pôle
- _ Le coordinateur en maïeutique
- _ Les services de l'ARS OI en charge des dossiers relevant de sa compétence
- _ La trésorerie de Mayotte

Conditions matérielles et financières :

- Logement de fonction et voiture de service
- Indemnité d'éloignement, indemnité forfaitaire de déménagement
- Cotation de la part fonction : 2,7

Personne à contacter :

Mme Catherine BARBEZIEUX-BETINAS, directrice par intérim

Standard, direction générale: 02 69 61 86 03

Portable : 06 39 69 34 79

Adresse mail : c.barbezieux@chmayotte.fr